

Tableau 3 – Population autochtone selon l'identité unique en milieux URN

	Population totale en milieux URN	Pourcentage dans les RMR (%)	Pourcentage dans les AR (%)	Pourcentage hors RMR/AR (%)
Toute la population autochtone	1 430 375	54,3	18,4	27,2
Membres des Premières Nations	735 230	54,3	19,8	26,0
– Indiens inscrits	447 185	50,2	21,5	28,2
– Indiens non inscrits	288 035	60,5	17,0	22,5
Métis	613 555	54,5	17,0	28,5
Inuits	21 265	50,6	16,7	32,7

Remarques :

- Les données selon l'identité autochtone comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.

Tableau 4 – Taux de croissance de la population autochtone de 2016 à 2021, par région

	Autochtones	Taux de croissance
Tous les Autochtones au Canada	1 807 250	8,0 %
Autochtones vivant dans une communauté autochtone (réserves, établissements, Inuit Nunangat)	376 870	-3,0 %
– Réserves	322 805	-4,9 %
– Établissements	3 560	-23,4 %
– Inuit Nunangat	50 505	3,3 %
Autochtones vivant en milieux URN	1 430 375	11,3 %
Autochtones vivant dans des RMR, à l'exception des réserves	777 405	19,8 %
– Membres de Premières Nations (RMR)	398 935	21,9 %
– Métis (RMR)	334 335	14,9 %
– Inuits (RMR)	10 750	29,1 %
Autochtones vivant en milieu rural (à l'exception des réserves et du milieu nordique)	628 210	2,7 %
Autochtones vivant en milieu nordique (à l'exception de l'Inuit Nunangat)	24 760	0,6 %

Remarques :

- Les données selon l'identité comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique. C'est pour cette raison que la somme de ces catégories est inférieure à l'ensemble des Autochtones au Canada.
- Le taux de croissance représente la variation démographique entre les Recensements de 2016 et de 2021.

Dans le Recensement, les répondants peuvent s'identifier comme membre des Premières Nations, Métis ou Inuit. Ils peuvent aussi choisir plus d'une identité. Dans le présent feuillet, le terme « identité unique » fait seulement référence aux personnes qui s'identifient à un seul groupe autochtone.

Tableau 5 – RMR ayant les populations autochtones les plus importantes

	Autochtones	Croissance	Membres des Premières Nations	Métis	Inuits
Winnipeg	101 660	10 %	42 145	56 510	485
Edmonton	84 000	17 %	35 840	44 235	1 290
Vancouver	59 885	4 %	32 650	24 020	515
Calgary	48 625	19 %	20 895	25 250	505
Ottawa-Gatineau	46 540	22 %	23 395	19 295	1 730
Montréal	46 085	33 %	25 350	16 270	1 140
Toronto	44 475	-4 %	25 615	15 325	585
Saskatoon	34 390	11 %	17 020	16 275	125
Regina	24 520	13 %	14 405	9 360	140
Victoria	17 070	17 %	8 580	7 575	140
Grand Sudbury	18 525	22 %	8 140	9 760	95
Halifax	17 600	12 %	8 915	7 180	545

Remarques :

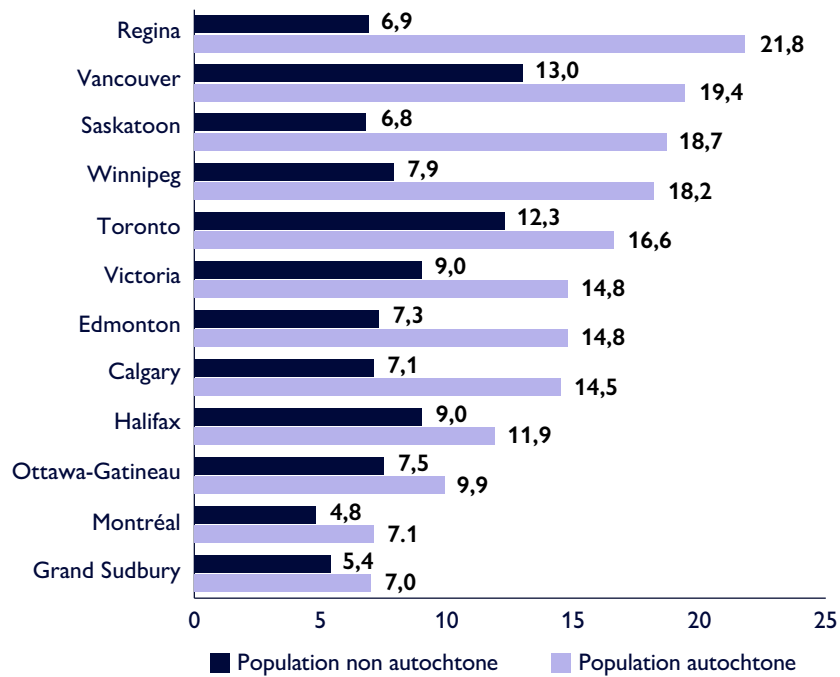
- Les données selon l'identité comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.
- Pour arriver au pourcentage de croissance, on a comparé le nombre de personnes autochtones enregistrées lors des Recensements de 2016 et de 2021.

Un logement est de [qualité convenable](#) si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.

Un logement est [abordable](#) si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt.

Un logement est de [taille convenable](#) s'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage étant donné sa taille et sa composition, d'après les prescriptions de la [Norme nationale d'occupation](#).

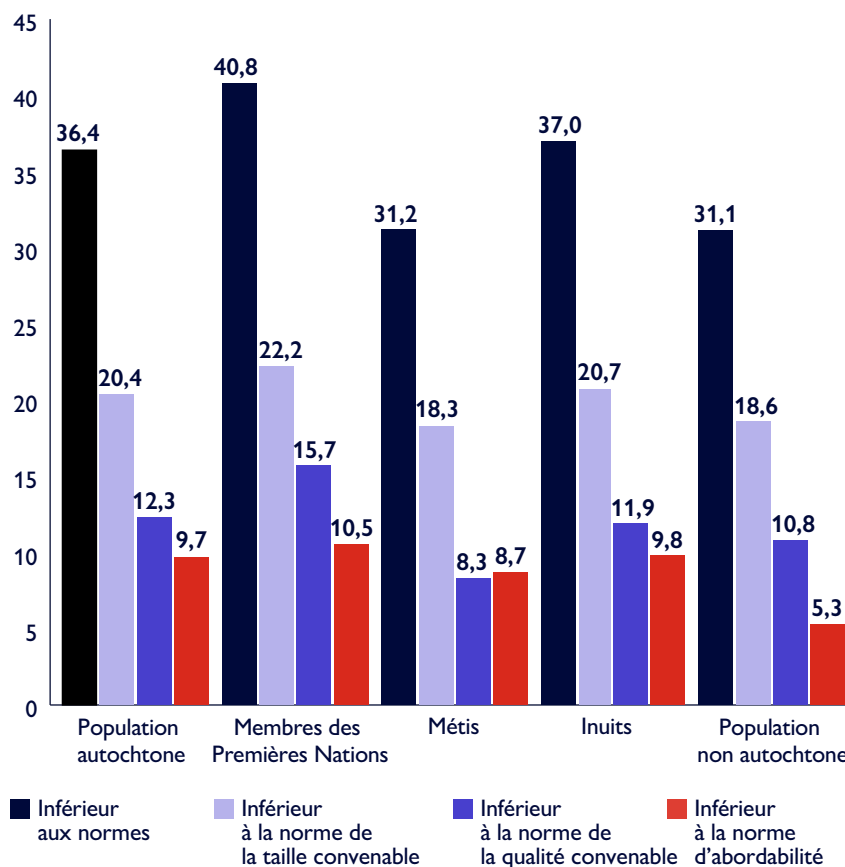
Figure 2 – Pourcentage de la population autochtone par rapport à la population non autochtone en milieu urbain éprouvant des BIL, 2021



Remarque :

- Ce ne sont pas tous les ménages qui font l’objet d’une évaluation des besoins impérieux de logement (BIL). Dans l’évaluation des besoins impérieux de logement (BIL), on prend uniquement en compte les ménages non agricoles, qui vivent hors réserve et ont un revenu positif, et dont le rapport frais de logement-revenu est inférieur à 100 %.

Figure 3 – Pourcentages des Autochtones vivant dans des centres urbains et occupant un logement inférieur aux normes selon l’identité

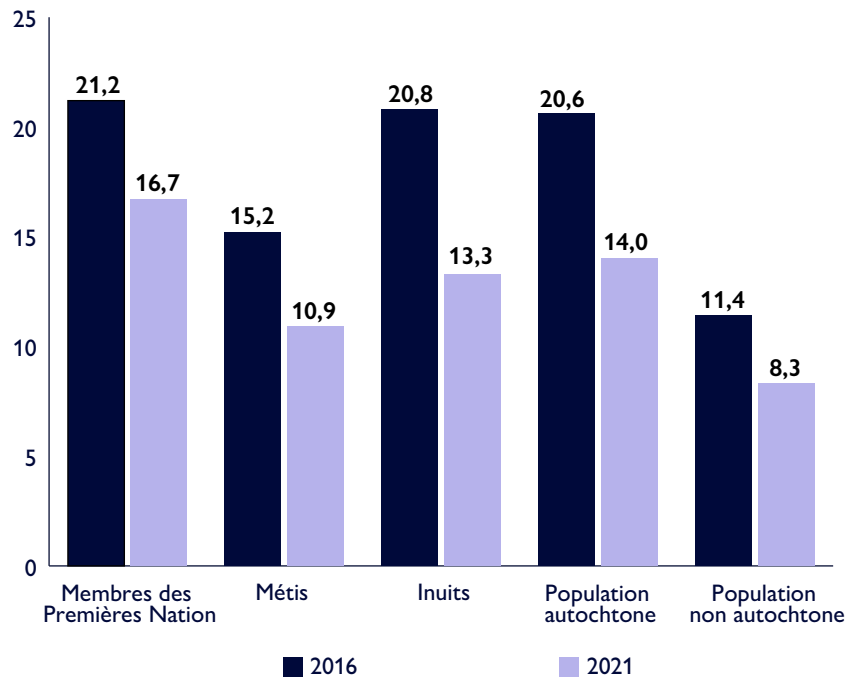


Remarques :

- Les pourcentages selon l’identité comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.
- Certaines personnes occupent un logement inférieur à plus d’une norme. C’est pour cette raison que la somme des pourcentages de populations autochtones de chaque catégorie est supérieure au pourcentage de la catégorie « Inférieur aux normes ».

Lorsqu’il est question des populations (et non des ménages) qui occupent un logement inférieur aux normes, il est question des logements qui ne sont pas conformes à au moins une des normes d’acceptabilité (qualité, taille et abordabilité). Vivre dans un logement inférieur aux normes est différent d’éprouver des besoins impérieux de logement (BIL). Normalement, pour éprouver des BIL, la personne doit être dans l’impossibilité d’emménager dans un logement qui répond aux normes de la qualité convenable, de la taille convenable et d’abordabilité.

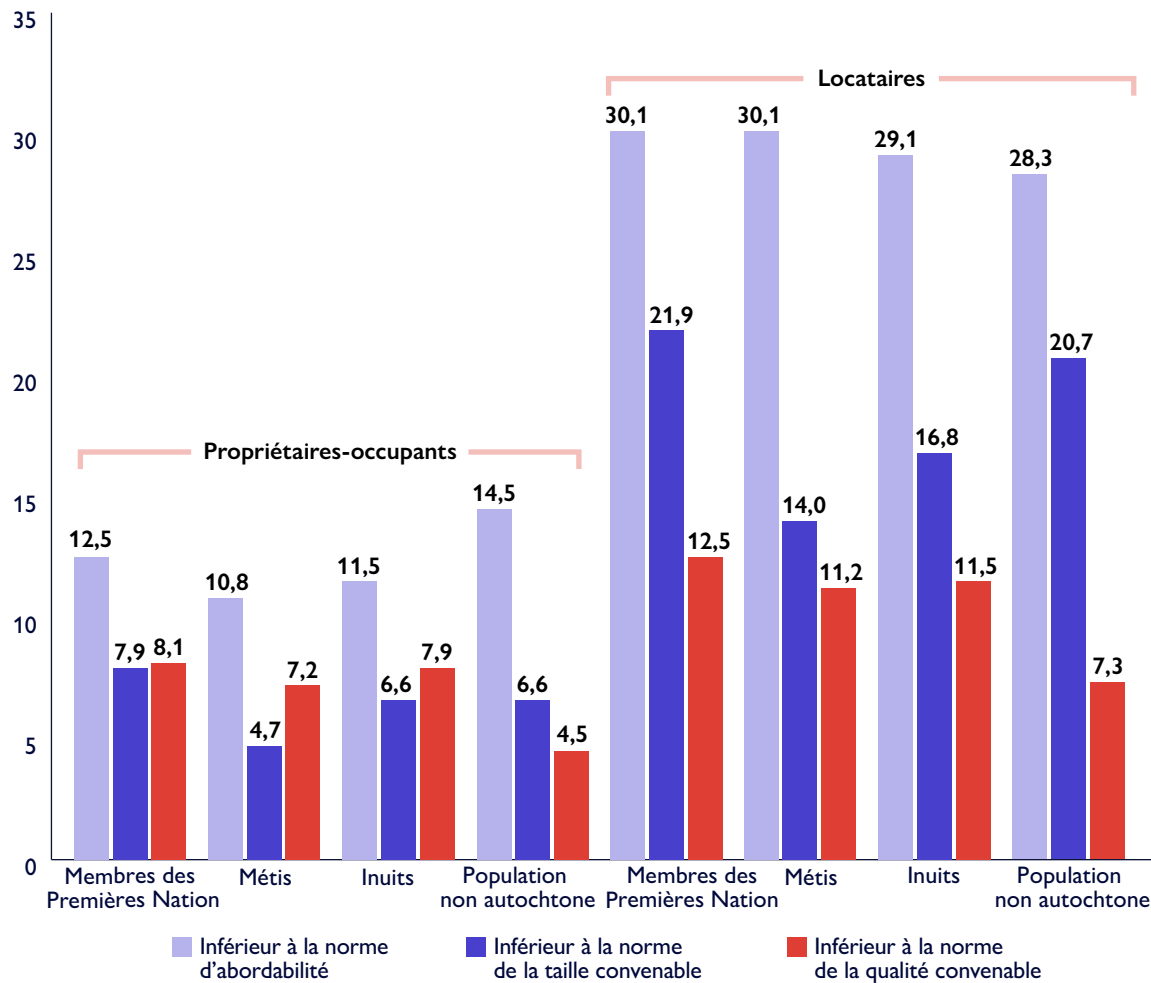
Figure 4 – Pourcentage des Autochtones en milieu urbain éprouvant des besoins impérieux de logements (BIL), 2016 et 2021



Remarques :

- Ce ne sont pas tous les ménages qui font l’objet d’une évaluation des besoins impérieux de logements (BIL). Dans l’évaluation des besoins impérieux de logements (BIL), on prend uniquement en compte les ménages non agricoles, qui vivent hors réserve et ont un revenu positif, et dont le rapport frais de logement-revenu est inférieur à 100 %.
- Les pourcentages selon l’identité comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.

Figure 5 – Pourcentage des Autochtones en milieu urbain vivant dans un logement inférieur aux normes, par mode d’occupation, 2021



Remarques :

- Certaines personnes occupent un logement inférieur à plus d’une norme. C’est pour cette raison que la somme des pourcentages de populations autochtones de chaque catégorie est supérieure au pourcentage de la catégorie « Inférieur aux normes ».
- Les pourcentages selon l’identité comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.